

Initiatives parlementaires

d'un registre des armes à feu et la prévention du crime n'est pas du tout évident.

J'ai ici un article paru dans le *Globe and Mail* du 20 septembre sous le titre «L'enregistrement des armes à feu ne réduira pas la criminalité»:

Un conseil fédéral sur la criminalité et la sécurité soutient l'enregistrement universel des armes à feu, mais doute que cela puisse faire échec aux activités criminelles. Le conseil national de la prévention du crime déclare qu'il appuie le projet de loi fédéral sur le contrôle des armes à feu, y compris l'enregistrement de tous les propriétaires d'armes à feu et de leurs armes.

En passant, le conseil de la prévention du crime est composé de personnes nommées par le gouvernement, ce sont des libéraux. On peut lire ceci dans le mémoire présenté par ce groupe libéral: «Cependant, le système proposé serait coûteux et compliqué, et il pourrait n'avoir qu'un effet relativement mitigé sur la prévention des activités criminelles.» Cela se trouve dans un mémoire présenté par un conseil libéral. La logique libérale à son meilleur! J'en ai eu de nombreux exemples à la Chambre au cours des derniers mois.

Cela illustre parfaitement bien la différence entre le Parti réformiste et le Parti libéral ainsi que leurs groupes d'intérêts. Les réformistes visent les criminels qui utilisent des armes à feu, tandis que les libéraux transforment les citoyens respectueux des lois en criminels. Le gouvernement a présenté un projet de loi qui contraindra les citoyens respectueux des lois à enregistrer leurs armes. Ces propriétaires légitimes d'armes à feu s'exposeront à des sanctions s'ils n'enregistrent pas leurs armes et beaucoup d'entre eux ne le feront pas. Aucun gouvernement ne peut contraindre une population à obéir à une loi dont elle n'a jamais voulu. Qui a réclamé cette loi?

• (1805)

Le projet de loi C-260 est un projet de loi sensé qui vise les criminels qui utilisent une arme à feu pour commettre un crime. Le projet de loi prévoit de lourdes peines pour les infractions et, par conséquent, fait clairement comprendre que ce genre de comportement ne sera pas toléré.

C'est avec fierté que j'appuie le projet de loi présenté à la Chambre par la députée de Surrey—White Rock—South Langley. Je la remercie au nom de tous les Canadiens. J'espère sincèrement que tous les partis à la Chambre l'appuieront.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, il y a quelques mois, lorsque j'étais à Kelowna, une députée libérale et moi avons tenu un débat au sujet du projet de loi C-68 devant une foule d'environ 400 personnes. Je l'ai plainte à ce moment-là, car il n'y avait à cet endroit aucun partisan du projet de loi C-68.

Avant que le débat ne commence, un agent de la GRC est venu nous parler de l'article 85. Il voulait que tous les gens sachent ce que renfermait, à l'heure actuelle, la loi au sujet des armes à feu. Il lui a fallu plus d'une heure pour passer en revue toutes les dispositions du Code criminel touchant les armes à feu. Je ne pouvais croire toutes les choses qui s'appliquaient non seulement aux criminels, mais également aux citoyens respectueux des lois. Je tiens à féliciter ma collègue de la Colombie-Britannique d'avoir su trouver une lacune, d'avoir réussi à se préoccuper de ce qui importe: le criminel. Il est tout à son honneur d'avoir

présenté ce projet de loi bien avant que nous ne soyons saisis du projet de loi C-68.

Son projet de loi est court, mais il contient beaucoup de substance. Elle a probablement à sa disposition une équipe d'employés sous-payés qui se sont démenés pour élaborer cette mesure. Pour sa part, l'énorme ministère de la Justice a produit environ 190 pages. C'était le projet de loi C-68, qui devait solutionner tous nos problèmes. C'était le fruit d'un nombre incalculable de bureaucrates chèrement payés et hauts placés, probablement tous bardés de diplômes en droit. Ces gens brillants ont subitement et mystérieusement trouvé toutes les réponses aux problèmes des Canadiens concernant la loi et l'ordre. Ils allaient tout régler.

Quand j'ai repensé au témoignage de l'agent de la GRC, j'ai été renversé par le nombre des lois déjà adoptées. En fait, le plus incroyable, c'est qu'il soit possible de présenter un nouveau projet de loi qui, dans une proportion de 80 p. 100, s'applique à des gens respectueux des lois.

Toute la matinée et hier, nous avons débattu des amendements que nous avons voulu apporter au projet de loi C-45. Nous voulions que les victimes aient une compensation. «Non», ont dit les libéraux. Cela ne fut pas accepté. Nous voulions obtenir une révision des décisions en matière de libération conditionnelle qui n'étaient pas bonnes quand, à cause d'une erreur, un individu était remis en liberté et tuait de nouveau. Nous pensons qu'il devrait y avoir une révision. Les libéraux s'y sont opposés. Il s'agissait de mesures qui étaient marquées au coin du simple bon sens et que nous voulions faire accepter pour les victimes, pour les innocents au Canada.

Au lieu de cela, les libéraux ont présenté un projet de loi de 190 pages, dont 80 p. 100 s'en prenaient aux innocents et aux victimes éventuelles. Au lieu de s'attaquer aux criminels dans toutes ces pages, avec l'aide de tous ces juristes grassement payés qui travaillent au ministère de la Justice, tous ces génies, tous ces champions du peuple, ils ont présenté ce texte, tandis que ma collègue et deux ou trois collaborateurs en arrivaient à un projet de loi plein de bon sens et que les Canadiens voudraient voir adopté, je vous l'assure, parce qu'il s'attaque aux criminels. Je la félicite chaleureusement.

• (1810)

Mon collègue dit qu'il n'est qu'un double de ce qui existe déjà. Ce projet de loi a été présenté huit mois avant que le projet de loi C-68 ne soit probablement même conçu. Pardon. Il a sûrement fallu un an et demi au moins aux bureaucrates pour rédiger ce projet de loi. Après tout, il faut les garder occupés. Cela fait partie de la création d'emplois, n'est-ce pas, que de charger quelqu'un de mettre au point un jargon prétentieux et de le vendre à la population pour ensuite s'asseoir sur ses lauriers et se vanter d'avoir vraiment réussi quelque chose d'extraordinaire.

Nous nous efforçons de juguler la criminalité. Nous essayons de lutter contre les criminels. Je tiens à signaler quelque chose dont a parlé mon collègue d'en face, à savoir qu'il en coûte très cher de garder ces gens-là en prison, que c'est un fardeau que nous n'avons pas les moyens d'assumer. J'ai mené ma petite enquête au ministère du solliciteur général. J'ai découvert que, dans les prisons fédérales, environ 65 p. 100 des détenus sont des criminels violents et que 35 p. 100 d'entre eux ne le sont pas. Dans les prisons provinciales, c'est l'inverse.